

Co-organisé par la Fondation pour le droit de l'art (FDA), Genève, et par la Section internationale et la Commission droit de l'art de l'Association des Avocats Conseils d'Entreprises (ACE).

Sponsors



Sponsors média



CYCLE DE CONFÉRENCES
Art Finance & Law
LONDRES – GENÈVE – PARIS

12 février 2016
Hôtel de la Vaupalière,
Siège du groupe AXA
25 Avenue Matignon, Paris

Risques, règles et opportunités dans les investissements en art

Travaux validés au titre de la formation
professionnelle continue pour 4 heures



fondation
pour le droit de l'art
art law foundation

FACULTÉ DE DROIT
CENTRE DU DROIT
DE L'ART



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Après Londres et Genève, la Fondation pour le droit de l'art (FDA) poursuit son cycle de conférences *Art Finance & Law* à Paris en collaboration avec l'Association des Avocats Conseils d'Entreprises (ACE). Le but de ce cycle de conférences est d'examiner la tendance croissante à considérer l'art comme une forme d'investissement financier, voire une catégorie particulière de classe d'actifs. Seront en particulier examinés les thèmes de la titrisation des œuvres d'art, la différence entre *art fund* et *hedge fund*, la particularité de la gestion des *art portfolios*, les types de prêts pouvant être obtenus grâce à l'art et les problématiques liées, ainsi que les risques et opportunités pour les investissements financiers dans l'art.

13h30 **Enregistrement des participants**

14h **Accueil**

Sylvie Gleises, Directrice générale AXA ART Europe du Sud et de l'Ouest

Me Pierre Gabus, Avocat au barreau de Genève, Président de la Fondation pour le droit de l'art

Me Antoine Audoin-Maggiar, Avocat au barreau de Paris, Président de la section internationale de l'ACE

14h15 **Introduction: L'art: passion ou argent?**

Me Sandrine Giroud, Avocate au barreau de Genève, Directrice de la Fondation pour le droit de l'art

14h30 **TABLE-RONDE 1** **L'œuvre d'art est-elle une classe d'actifs comme les autres?**

Cette session examinera les spécificités des fonds d'investissement en matière d'art, la titrisation et autres produits financiers concernant des œuvres d'art ainsi que les facilités de crédit garanties par des œuvres d'art.

Modérateur | **Me Anne-Sophie Nardon**, Avocate au barreau de Paris, Présidente de la commission droit de l'Art de l'ACE

Prof. Alexandre Quiquerez, Université Lumière Lyon 2

Christine Bourron, CEO, Pi-eX

Daniel Pirrotta, Conseiller en art, In Arte

Sylvie Gleises, Directrice générale AXA ART Europe du Sud et de l'Ouest

15h45 **Pause**

16h15 **TABLE-RONDE 2** **Marché de l'art et compliance**

Nos experts examineront les questions de compliance dans le marché de l'art tant du point de vue bancaire et fiscal, avec quelques considérations concernant la lutte contre le blanchiment d'argent, que du point de vue de la provenance et de l'authentification, et apporteront leur perspective sur le futur du marché de l'art et sur le besoin éventuel d'une réglementation accrue.

Modérateur | **Stéphanie Ibanez**, Directrice juridique de Christie's France

Me Silvestre Tandeau de Marsac, Avocat au barreau de Paris

Prof. Xavier Oberson, Université de Genève, Avocat au barreau de Genève

Me William Feugère, Avocat au barreau de Paris, Président d'honneur de l'ACE

Harco van der Oever, Managing director, Overstone Art Services

Yan Walther, Managing Director, SGS Art Services

17h30 **Débats**

18h **Cocktail**

Au moyen de ce formulaire à retourner

d'ici au vendredi 5 février 2016

par poste à l'adresse

ACE, 5, rue St Philippe du Roule, 75008 Paris

par email

ace@avocats-conseils.org

Frais d'inscription (TTC)

- 150.00 € pour les membres FDA, ACE, AFJE,
Cercle Montesquieu
- 200.00 € pour les non-membres et les particuliers
- 70.00 € pour les étudiants, avocats-stagiaires
et seniors

**Je souhaite devenir membre de l'Association des Avocats
Conseils d'Entreprises (ACE)** et ainsi bénéficier de la réduction
lors de mon inscription à la conférence:
contacter ace@avocats-conseils.org

**Je souhaite devenir membre de la Fondation pour le droit
de l'art (FDA)** et ainsi bénéficier de la réduction lors de mon
inscription à la conférence:
contacter leuba@artlawfoundation.com

Nom

Prénom

Cabinet/Société

Profession

Adresse complète

Téléphone

Email

Règlement

- Par chèque à l'ordre de l'ACE
- Par virement Société Générale Paris-Ternes
IBAN: FR76 30003 03270 0005039418 671
BIC adresse SWIFT: SOGEFRPP